



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de la Maison des écrivains et de la littérature

Question écrite n° 18924

Texte de la question

M. Jean François Mbaye appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation de la Maison des écrivains et de la littérature. Permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture doit constituer un impératif d'intérêt public. La Maison des écrivains et de la littérature, association créée en 1986, contribue à la réalisation de cet objectif en soutenant les initiatives des auteurs intervenant afin de donner au plus grand nombre le goût de la littérature. Qu'il s'agisse d'ateliers de lecture, d'écriture, de rencontres en milieu scolaire ou de conférences universitaires, les actions menées par les écrivaines et écrivains sont indispensables afin de promouvoir ce qui constitue l'un des principaux vecteurs culturels qui s'offrent à l'esprit humain. Or la Maison des écrivains et de la littérature est aujourd'hui en péril. Auparavant associée au Centre national du livre, elle dépend désormais de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France, censée attribuer les crédits permettant la mise en œuvre de ses missions sur l'ensemble du territoire national. L'attribution de ces crédits reste néanmoins conditionnée à une démarche prise en ce sens par le ministère de la culture auprès de la DRAC d'Île-de-France, laquelle n'a, à ce jour, pas été entreprise, de telle sorte que la Maison des écrivains et de la littérature se trouve actuellement dans une situation financière critique, l'empêchant de mener à bien ses missions, mais encore menaçant son existence même. Il souhaite ainsi connaître l'état d'avancement de ce dossier, et l'invite à intervenir au plus vite afin de permettre à la Maison des écrivains et de la littérature de poursuivre les missions qui sont les siennes.

Texte de la réponse

La Maison des écrivains et de la littérature est une association loi 1901 qui bénéficie chaque année, depuis plus de 30 ans, de subventions du ministère de la culture et de ses opérateurs pour permettre l'intervention d'écrivains sur l'ensemble du territoire auprès de collégiens, lycéens et étudiants, dans le cadre de programmes d'éducation artistique et culturelle. Depuis le 1er janvier 2019, la gestion de cette association a été déconcentrée auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Île de France. Cette décision s'inscrit dans le cadre des orientations du Gouvernement pour favoriser une gestion de proximité au plus près des besoins et problématiques des Français. Les administrations centrales sont quant à elles appelées à recentrer leur action sur le pilotage et l'évaluation des politiques publiques. Pour l'année 2019, une année de transition, la DRAC Île-de-France a alloué, sur la base d'une convention que l'association vient de signer, une subvention de 400 000 euros. En complément, l'administration centrale lui attribuera, sur la base d'une convention en cours de signature, 100 000 euros pour soutenir ses programmes d'intervention qui se déroulent en dehors du territoire de l'Île-de-France. L'année 2019 sera également consacrée à la préparation de la convention pour 2020, qui précisera les concours budgétaires qui seront attribués à la Maison des écrivains et de la littérature, les conditions et modalités de ces concours, notamment en termes de suivi de gestion comptable de l'association et de respect vis-à-vis des conditions de rémunération des auteurs. Le suivi de cette association par la DRAC Île-de-France, service déconcentré du ministère de la culture, ne remet pas en cause le soutien constant qui lui est apporté. Bien au contraire, cette évolution permet d'apporter un appui en ingénierie qui lui sera utile pour proposer et développer, sur toute la France, ses programmes d'intervention en répondant à de nouveaux appels

à projets auprès d'autres DRAC.

Données clés

Auteur : [M. Jean François Mbaye](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18924

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3385

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7140